

LES NOUVELLES INFRACTIONS ET SANCTIONS AU CODE DE LA SECURITE ROUTIERE ("IMPACTS DU CODE DE LA SECURITE ROUTIERE EN DROIT CRIMINEL" AU CONGRES 2010)

Apprenez-en plus afin de mieux conseiller vos clients : les photos radars, les nouvelles infractions relatives aux grands excès de vitesse, à l'alcool au volant et à l'utilisation du téléphone cellulaire. Le spectre des sanctions lié à ces infractions a été considérablement élargi. Au-delà de la contravention, il y a maintenant des sanctions administratives ainsi que des mesures musclées, dont des condamnations criminelles.

ANIMATION :

Me Marco Labrie